

Article de *Juristat*

Tendances des infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada

par Mia Dauvergne

Mai 2009
Vol. 29, n° 2



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Tendances des infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada

Mai 2009, Vol. 29, n^o 2

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mai 2009

N^o 85-002-X, Vol. 29, n^o 2 au catalogue
ISSN : 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 85-002-X).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- ^x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Tendances des infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada : faits saillants

par Mia Dauvergne

- La police au Canada a déclaré un peu plus de 100 000 infractions relatives aux drogues en 2007. Le taux de ces infractions constaté en 2007 se situait à son point le plus élevé en 30 ans.
- Le taux d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police suit une tendance générale à la hausse depuis 1993. L'augmentation du taux de ces infractions coïncide avec la baisse du taux global de criminalité, qui a commencé à peu près en même temps.
- Depuis les années 1970, les affaires de cannabis, surtout la possession, constituaient la majorité de toutes les infractions de drogues. Bien que le taux d'infractions liées au cannabis ait généralement fléchi depuis quelques années, ces types de crimes représentaient toujours 6 infractions relatives aux drogues sur 10 en 2007.
- Il s'est produit de fortes augmentations des taux d'infractions liées à la cocaïne et d'infractions liées aux autres drogues (comme le crystal meth et l'ecstasy) au cours des 10 dernières années; ces taux ont progressé de 80 % et de 168 % respectivement. Par contre, le taux d'infractions liées à l'héroïne a fléchi de 41 %.
- Depuis 30 ans, les taux d'infractions relatives aux drogues en Colombie-Britannique se sont régulièrement classés parmi les plus élevés au Canada. En 2007, le taux de la Colombie-Britannique était le double du taux de la Saskatchewan, la province qui est arrivée au deuxième rang.
- Ces dernières années, Vancouver, Trois-Rivières, Victoria, Abbotsford et Gatineau ont affiché les plus forts taux d'infractions relatives aux drogues de toutes les régions métropolitaines de recensement. Les taux de Vancouver et de Victoria figurent parmi les plus élevés depuis plus de 15 ans.
- La hausse des infractions relatives aux drogues peut s'expliquer en partie par l'accroissement du taux d'infractions attribuées à des jeunes de 12 à 17 ans, qui a doublé au cours de la dernière décennie. Depuis quelques années, la plupart des affaires impliquant des jeunes ont été classées par un moyen autre qu'une mise en accusation officielle, comme l'application du pouvoir discrétionnaire de la police ou un renvoi à un programme de déjudiciarisation.
- Environ la moitié des causes judiciaires d'infractions relatives aux drogues en 2006-2007 ont fait l'objet d'un arrêt, d'un retrait, d'un rejet ou d'une absolution par le tribunal, proportion qui est plus importante que celles qui s'appliquent aux causes devant les tribunaux en général. Une cause peut être terminée plus tôt pour diverses raisons, dont des discussions sur le règlement, le manque de preuves ou un renvoi à un programme de déjudiciarisation financé par le tribunal.
- En 2006-2007, la moitié des adultes reconnus coupables de trafic de drogues ont été condamnés à une peine d'emprisonnement, comparativement à 16 % des adultes reconnus coupables de possession. La peine la plus souvent imposée aux adultes déclarés coupables de possession était une amende. En ce qui concerne les jeunes, la probation était la peine la plus fréquemment infligée, que la condamnation ait eu trait à la possession ou au trafic de drogues.

Tendances des infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada

par Mia Dauvergne

L'association entre les drogues illicites et la criminalité en général a été bien documentée par les chercheurs dans le domaine de la criminologie au Canada et ailleurs dans le monde. Les études ont montré que de nombreux crimes sont commis par des personnes qui agissent sous l'effet des drogues ou de l'alcool, et que les infractions, en particulier les crimes contre les biens, sont souvent commises afin d'obtenir de l'argent pour acheter des drogues (Pernanen et autres, 2002). De surcroît, les infractions de drogues ont été liées aux activités du crime organisé et des gangs de rue (Service canadien de renseignements criminels, 2008) ainsi qu'à la prostitution (Duchesne, 1997).

Les coûts du système de justice entraînés par la consommation de drogues illicites, lesquels comprennent les dépenses des services de police, des tribunaux et des services correctionnels, ont été évalués à environ 2 milliards de dollars annuellement par le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (Rehm et autres, 2006). Ce chiffre est encore plus élevé lorsqu'on inclut d'autres coûts sociaux et de santé, comme les dépenses médicales, la baisse de la productivité et l'absentéisme.

Des efforts visant à s'attaquer au problème des infractions associées aux drogues illicites au Canada ont mené à la création de la Stratégie nationale antidrogue en 2007. Cette stratégie, qui est fondée sur une approche coopérative entre un grand nombre de ministères gouvernementaux et de groupes d'intervenants dans la collectivité, comprend trois plans d'action : la prévention, le traitement et l'application de la loi. Dans le cadre du plan d'application de la loi, des mesures législatives sur l'imposition de peines minimales obligatoires pour certaines infractions graves relatives aux drogues ont été adoptées¹.

Grâce aux données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, le présent article du *Juristat* permet d'examiner la fréquence et la nature des infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada². On y dégage les tendances à long terme de la possession, du trafic, de la production, de l'importation et de l'exportation du cannabis, de la cocaïne, de l'héroïne et des drogues appartenant à la catégorie générale des autres drogues, notamment la méthamphétamine (le crystal meth) et l'ecstasy. On y présente également de l'information tirée de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes et de l'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse sur les décisions et les peines imposées aux personnes accusées d'infractions relatives aux drogues.

Les données présentées dans le rapport prennent en compte seulement les affaires dont la police a établi le bien-fondé au moyen d'une enquête. Puisque les crimes ne viennent pas tous à l'attention de la police, ces données ne comprennent probablement pas la totalité des infractions relatives aux drogues qui sont commises au Canada. Ainsi, toute l'étendue des infractions relatives aux drogues est inconnue.

1. Pour obtenir plus de renseignements sur la Stratégie nationale antidrogue, consulter le site à l'adresse suivante : www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/.

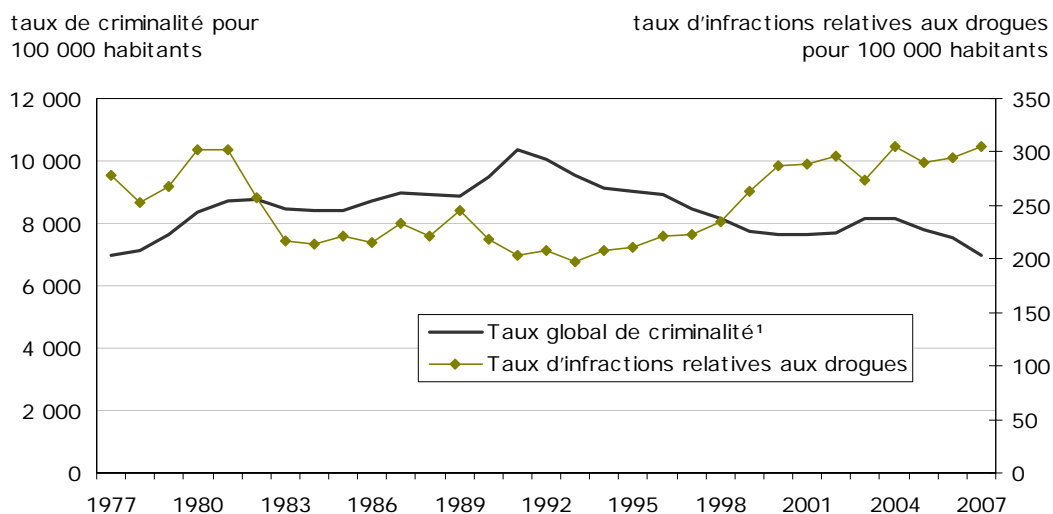
2. Le présent rapport a été financé en partie par Sécurité publique Canada.

En 2007, les infractions relatives aux drogues ont atteint un sommet en 30 ans

Le taux global d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada suit une tendance générale à la hausse depuis 1993. En 2007, le taux a atteint son point le plus élevé en 30 ans, soit 305 affaires pour 100 000 habitants (tableau 1 et tableau 2). La croissance de ce taux coïncide avec la baisse du taux global de criminalité, qui a débuté en même temps (graphique 1).

Les tendances opposées des taux d'infractions relatives aux drogues et des taux de criminalité sont peut-être liées aux politiques de la police, aux pratiques de mise en accusation et aux ressources policières disponibles. À titre d'exemple, les initiatives visant à réprimer les infractions relatives aux drogues peuvent mener à la découverte d'un plus grand nombre de ces infractions par la police, alors que le nombre d'infractions qui sont commises peut être inchangé en réalité. De même, lorsque le temps, les ressources et les priorités le permettent — en d'autres mots, quand les autres types de crimes sont en baisse —, la police peut concentrer davantage ses efforts d'application de la loi sur les infractions relatives aux drogues.

Graphique 1
Taux de criminalité et d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police, Canada, 1977 à 2007



1. Exclut les délits de la route, les infractions relatives aux drogues et les infractions aux autres lois fédérales.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Il est également possible que les changements législatifs aient un effet sur le taux d'infractions relatives aux drogues en criminalisant certains comportements qui n'étaient pas auparavant considérés comme criminels. Par exemple, en mai 1997, la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* a été promulguée et a remplacé l'ancienne *Loi sur les stupéfiants* et certaines parties de la *Loi sur les aliments et drogues*. Cette nouvelle loi a élargi la portée des substances considérées comme illégales et a établi une nouvelle infraction, soit la production d'une substance désignée (Quann, 2003).

De même, les débats juridiques peuvent aussi avoir une incidence sur le taux d'infractions relatives aux drogues. Ainsi, après presque 10 années de croissance soutenue, le taux d'infractions relatives aux drogues au Canada a fléchi de 7 % en 2003, surtout en raison de changements aux infractions liées à la possession de cannabis. C'est à cette époque qu'un projet de loi visant à décriminaliser l'usage de petites quantités de cannabis a été présenté au Parlement et que la constitutionnalité des dispositions législatives sur la possession de cannabis a été mise à l'épreuve par un certain nombre de décisions judiciaires. Même si ce projet de loi n'a pas été adopté, la diminution des affaires déclarées par la police cette année-là peut avoir été liée à l'incertitude concernant la légalité de cette infraction, bien qu'il soit impossible de le confirmer.

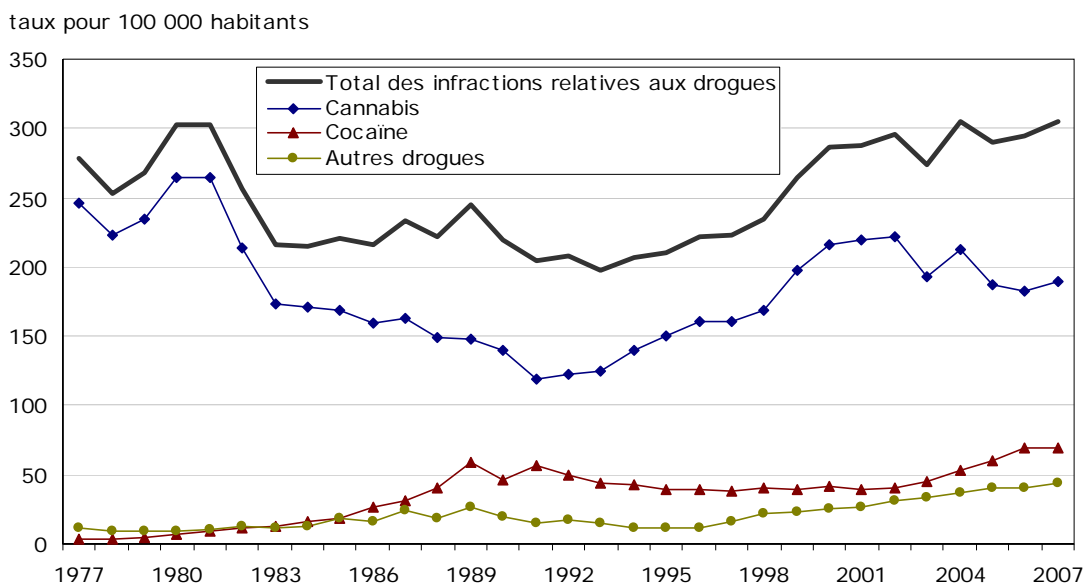
Une hausse de la consommation de drogues illicites peut également mener à un plus grand nombre de mises en accusation relativement aux drogues par la police. En effet, une étude nationale menée récemment a révélé qu'entre 1994 et 2004, la proportion de Canadiens qui ont déclaré avoir consommé des drogues illicites durant leur vie est passée de 28 % à 45 %. On a alors appris que le cannabis était la drogue la plus consommée à grande échelle; venaient ensuite les hallucinogènes, la cocaïne (ou crack), les amphétamines (« speed ») et l'héroïne (Adlaf, Begin et Sawka, 2005).

Les infractions liées au cannabis sont en recul depuis quelques années mais elles demeurent le type d'infraction relative aux drogues le plus courant

Depuis 30 ans, le taux d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada a, de façon régulière, été déterminé par les infractions liées au cannabis (graphique 2), plus particulièrement par la possession. Bien que le taux d'infractions liées au cannabis ait suivi une tendance générale à la baisse depuis 2002, ces infractions représentaient toujours la majorité des infractions relatives aux drogues. Parmi les 100 000 et quelques affaires de drogues découvertes par la police en 2007, 62 % concernaient le cannabis, les trois quarts ayant eu trait à la possession.

Graphique 2

Taux d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police, selon le type de drogue, Canada, 1977 à 2007



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Alors que les taux de possession et de trafic de cannabis sont plus faibles depuis quelques années qu'ils ne l'étaient pendant les années 1970, les infractions liées à la production de cannabis ont progressé considérablement (tableau 3). Le taux constaté en 2007 était huit fois plus élevé que le taux enregistré il y a 30 ans; toutefois, il est demeuré relativement stable au cours des 10 dernières années. Cette hausse peut être attribuée en partie à l'existence d'installations de culture de la marijuana, c'est-à-dire des installations à l'intérieur ou à l'extérieur où sont cultivés illégalement des plants de marijuana. Non seulement ces types d'installations ont été liés à des crimes violents, mais ils peuvent aussi entraîner des risques d'accident, des problèmes de santé et des pertes financières pour les membres de la collectivité (Gendarmerie royale du Canada, sans date).

À l'aide des données recueillies auprès d'un sous-ensemble de services de police qui desservent 94 % de la population, il est possible d'examiner les endroits où se produisent les infractions de drogues. En 2007, 6 infractions sur 10 liées à la production de cannabis sont survenues dans une résidence, 32 %, dans un champ et 3 %, dans un établissement commercial. En 2006, la plupart des plants de cannabis saisis par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) dans l'ouest du pays, en particulier en Colombie-Britannique, avaient été cultivés dans des installations à l'intérieur, alors que ceux saisis dans l'est du pays avaient été cultivés surtout à l'extérieur (Gendarmerie royale du Canada, 2007).

La catégorie d'infractions relatives aux drogues qui s'est classée au deuxième rang est celle des infractions liées à la cocaïne. En 2007, ces infractions représentaient près du quart de toutes les infractions relatives aux drogues connues de la police. Environ la moitié des infractions liées à la cocaïne avaient trait à la possession et l'autre moitié, au trafic. Contrairement au taux d'infractions liées au cannabis, le taux d'infractions liées à la cocaïne suit une tendance à la hausse depuis quelques années, sous l'effet de l'augmentation des affaires de possession (tableau 4). Le taux d'infractions liées à la cocaïne était supérieur de 80 % à ce qu'il était il y a 10 ans, mais il était tout de même sensiblement inférieur au taux d'infractions liées au cannabis.

Comparativement aux autres types d'infractions relatives aux drogues, les infractions liées à l'héroïne sont assez rares. Selon la GRC, l'héroïne est l'une des drogues illicites les moins consommées au Canada (Gendarmerie royale du Canada, 2007). En 2007, moins de 1 % des infractions relatives aux drogues concernaient l'héroïne, proportion qui est demeurée passablement constante au fil des ans. Les infractions liées à l'héroïne sont plutôt concentrées dans les grands centres urbains, en particulier à Vancouver.

Les données de la police sur les infractions liées aux autres types de drogues illicites, comme la méthamphétamine (le crystal meth), l'ecstasy, la drogue du viol, le LSD et les barbituriques, sont réunies dans une seule catégorie³. Les infractions liées aux drogues qui sont des précurseurs chimiques, soit des substances utilisées pour produire plusieurs drogues illicites, font également partie de cette catégorie. L'éphédrine et la pseudoéphédrine, substances couramment utilisées dans les remèdes pour le rhume et qui servent également à produire la méthamphétamine, sont des exemples de précurseurs chimiques.

3. Depuis avril 2008, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2) permet de recueillir des données sur deux nouveaux types de drogues : la méthamphétamine (le crystal meth) et la méthylènedioxyamphétamine (l'ecstasy).

De toutes les catégories d'infractions relatives aux drogues, celle des autres drogues a connu la plus forte hausse au cours des 10 dernières années, son taux ayant bondi de 168 % (tableau 5). On a observé des augmentations dans pratiquement toutes les provinces et pour chaque principal type d'infraction. Dans son rapport annuel de 2008 sur le crime organisé, le Service canadien de renseignements criminels précise que le Canada est maintenant l'un des principaux pays producteurs d'ecstasy au monde. Des superlaboratoires permettant de produire certaines drogues synthétiques, comme la méthamphétamine, en grandes quantités ont été découverts par la police en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec (Service canadien de renseignements criminels, 2008), les provinces qui ont affiché les taux les plus élevés de production illégale d'autres drogues. Toutefois, même si les infractions de cette catégorie progressent depuis 10 ans, elles ne représentaient que 14 % de toutes les infractions relatives aux drogues en 2007.

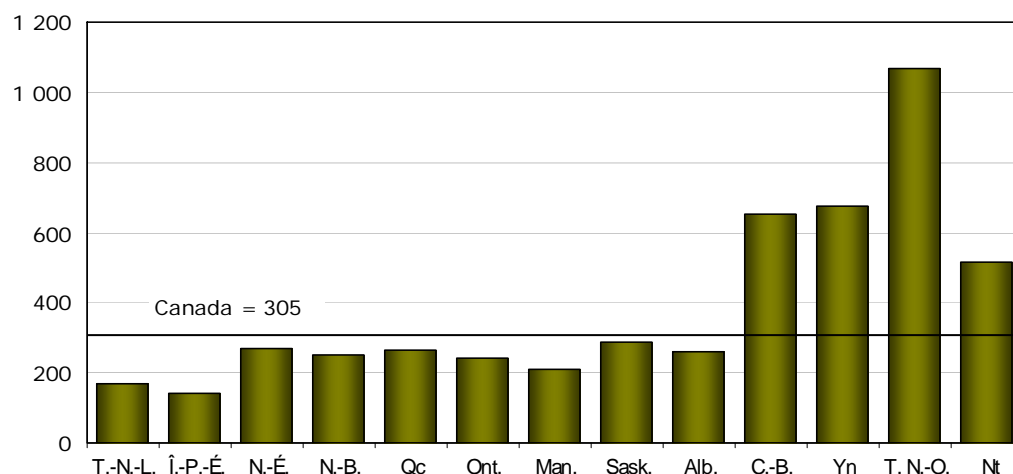
La Colombie-Britannique enregistre le plus fort taux d'infractions relatives aux drogues de toutes les provinces

La Colombie-Britannique a toujours affiché un taux comparativement élevé d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police. Quels que soient le type de drogue ou le type d'infraction, les taux d'infractions relatives aux drogues en Colombie-Britannique figurent parmi les plus élevés au Canada depuis 30 ans. En 2007, le taux global d'infractions relatives aux drogues dans cette province, qui se situait à 654 affaires pour 100 000 habitants, était plus du double du taux affiché par la Saskatchewan, province qui s'est classée au deuxième rang (tableau 6, tableau 7 et graphique 3). Les taux d'infractions relatives aux drogues au Yukon, au Nunavut et particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest ont aussi tendance à être beaucoup plus élevés que le taux national, comme c'est le cas de la plupart des crimes⁴.

Graphique 3

Taux d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police, selon la province ou le territoire, 2007

taux pour 100 000 habitants



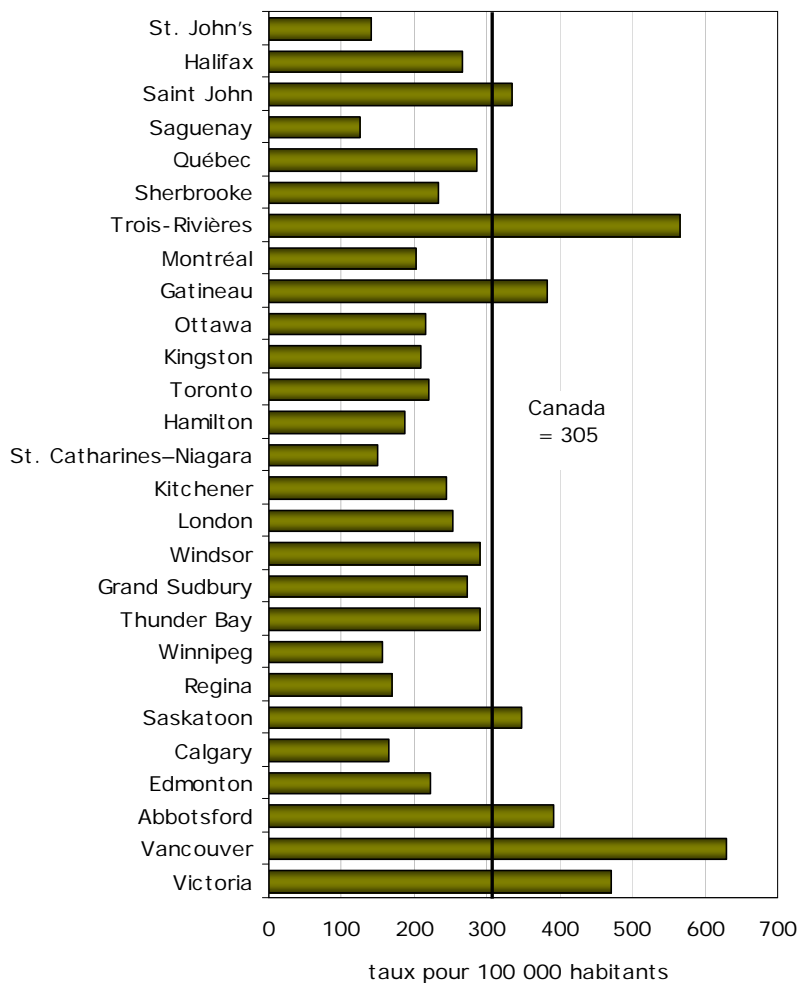
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

4. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les taux de criminalité en général, voir Mia Dauvergne, 2008, « Statistiques de la criminalité au Canada, 2007 », *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 28, no 7.

À l'instar de la province dans son ensemble, les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Vancouver, Victoria et Abbotsford ont affiché des taux assez élevés d'infractions relatives aux drogues (tableau 8, tableau 9 et graphique 4). Ces RMR, de même que celles de Trois-Rivières et de Gatineau, ont déclaré les plus forts taux d'infractions relatives aux drogues au Canada au cours des cinq dernières années. Les taux observés à Vancouver et à Victoria figurent parmi les plus élevés au pays depuis 1991, alors que les statistiques ont été produites à l'échelon de la RMR pour la première fois.

Graphique 4

Taux d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2007



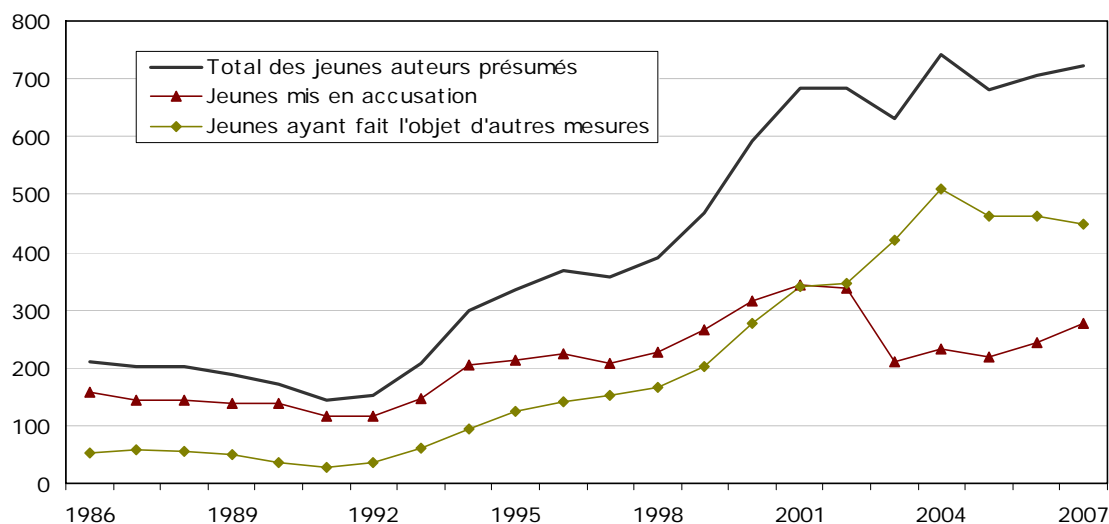
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Les jeunes auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues sont moins susceptibles d'être inculpés officiellement que par le passé

L'accroissement global du taux d'infractions relatives aux drogues peut être attribué en partie à l'augmentation du nombre de jeunes de 12 à 17 ans à qui l'on a imputé une telle infraction (graphique 5). Malgré les fluctuations récentes, le taux de jeunes auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues constaté en 2007 était le double du taux enregistré il y a 10 ans. Cette hausse correspond à l'accroissement de l'usage de drogues chez les jeunes. Selon une enquête nationale sur les Canadiens, la consommation de drogues illicites chez les jeunes augmente de façon constante depuis la fin des années 1980 (Santé Canada, 2007). En 2007, les jeunes de 16 et 17 ans figuraient parmi les personnes qui présentaient les taux les plus élevés d'infractions relatives aux drogues (graphique 6)⁵. Même si le taux d'adultes inculpés d'une infraction relative aux drogues a aussi progressé au cours de la dernière décennie, la hausse était beaucoup moins marquée (+32 %) que celle qui s'appliquait aux jeunes.

Graphique 5
Jeunes (12 à 17 ans) auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police, Canada, 1986 à 2007

taux pour 100 000 jeunes



Note : Les données comparables sur la criminalité chez les jeunes sont devenues disponibles en 1986 à la suite de la mise en œuvre de la classification uniforme sur l'âge dans tous les secteurs de compétence en avril 1985.

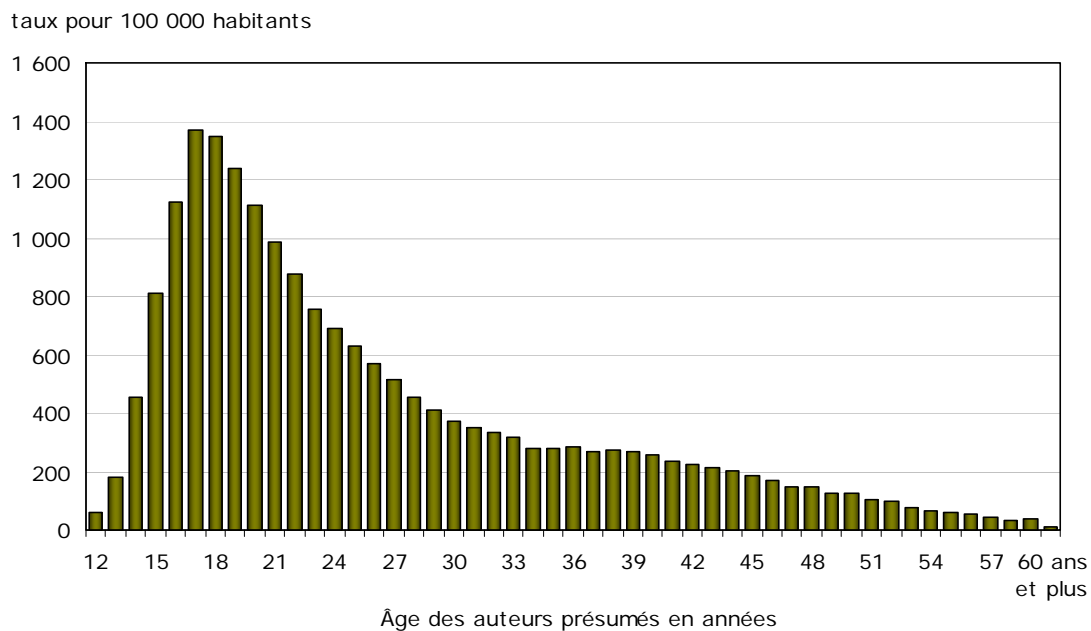
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Parmi les 90 000 et quelques auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues en 2007, les jeunes en représentaient 19 %, quoique ce pourcentage ait varié selon le type de drogue. Les jeunes constituaient 24 % des auteurs présumés d'infractions liées au cannabis, comparativement à 5 % des auteurs présumés d'infractions liées à la cocaïne.

5. Les caractéristiques détaillées des auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues sont tirées du Programme DUC 2. En 2007, les données sur les auteurs présumés ont été déclarées par des corps de police qui desservent 90 % de la population du Canada, proportion légèrement inférieure à celle enregistrée pour les affaires.

Graphique 6

Auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police, selon l'âge de l'auteur présumé, 2007



Note : Exclut les auteurs présumés de moins de 12 ans ainsi que ceux dont l'âge était inconnu de la police.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Depuis quelques années, la police a changé son approche en ce qui concerne les jeunes auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues. Par le passé, ces jeunes étaient plus susceptibles de faire l'objet d'une mise en accusation par la police que d'autres mesures, comme l'application du pouvoir discrétionnaire ou un renvoi à un programme de déjudiciarisation. Toutefois, en 2002, le nombre de jeunes auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues qui ont fait l'objet d'autres mesures a dépassé pour la première fois le nombre de jeunes qui ont été inculpés, et il y est demeuré nettement supérieur depuis (graphique 5). En 2007, 62 % des jeunes auteurs présumés d'affaires de drogues ont fait l'objet d'une mesure autre qu'une mise en accusation officielle, par rapport à 42 % il y a 10 ans.

Ce changement aux pratiques de mise en accusation de la police coïncide avec l'application de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003. L'un des principaux objectifs de la *LSJPA* consiste à détourner les jeunes qui commettent des crimes sans violence du système judiciaire et à augmenter le recours aux mesures extrajudiciaires, comme les mises en garde et les renvois à des programmes communautaires (ministère de la Justice Canada, s.d.)

Parmi les jeunes auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues en 2007, ceux qui demeuraient en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans les trois territoires étaient les plus susceptibles de faire l'objet d'autres mesures (tableau 10). Par contre, les jeunes du Manitoba, surtout ceux qui vivaient à Winnipeg, étaient proportionnellement les plus nombreux à être inculpés.

Les crimes associés aux infractions relatives aux drogues sont en général assez mineurs

Grâce aux données d'un sous-ensemble de corps de police desservant 94 % de la population, on peut examiner les autres crimes qui se produisent en même temps que les infractions relatives aux drogues. En 2007, environ le quart des affaires de drogues comportaient également au moins une infraction non liée aux drogues⁶; dans le cas des affaires relatives au *Code criminel* en général, cette proportion s'élevait à 11 %.

Les infractions qui sont le plus souvent associées aux affaires de drogues ont tendance à être de nature relativement mineure. Les infractions contre l'administration de la justice (comme le défaut de se conformer à une ordonnance ou le manquement aux conditions de la probation) sont survenues dans environ le tiers des affaires relatives aux drogues, tout comme les crimes contre les biens, normalement la possession de biens volés. Les affaires de drogues comportaient une infraction relative aux armes dans 14 % des cas, alors que dans 11 % des cas, elles comptaient une infraction avec violence⁷.

La moitié des causes judiciaires d'infractions relatives aux drogues font l'objet d'un arrêt, d'un retrait, d'un rejet ou d'une absolution

Les causes d'infractions relatives aux drogues représentaient environ 7 % du nombre total de causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes et les tribunaux de la jeunesse⁸. En 2006-2007, le nombre de causes dont l'accusation la plus grave était une infraction relative aux drogues s'est établi à près de 25 000 dans le cas des tribunaux pour adultes et à environ 3 700 dans celui des tribunaux de la jeunesse.

Les causes judiciaires dans lesquelles une infraction relative aux drogues était l'accusation la plus grave faisaient plus souvent que les causes en général l'objet d'un arrêt, d'un retrait, d'un rejet ou d'une absolution. Une cause peut donner lieu à un arrêt, un retrait, un rejet ou une absolution pour diverses raisons, notamment un renvoi à un programme de déjudiciarisation financé par le tribunal ou le manque de preuves, ou encore, par suite de discussions sur le règlement entre le poursuivant et l'accusé⁹. En 2006-2007, environ la moitié des causes judiciaires d'infractions relatives aux drogues (43 % dans le cas des adultes et 51 % dans celui des jeunes) ont eu l'un de ces quatre résultats. Par comparaison, les proportions s'élevaient à 30 % pour l'ensemble des causes devant les tribunaux pour adultes et à 38 % pour toutes les causes instruites par les tribunaux de la jeunesse.

Environ la moitié des causes visant des adultes (55 %) et des jeunes (48 %) qui comportaient une infraction relative aux drogues en 2006-2007 ont donné lieu à un verdict de culpabilité. Dans le cas des adultes, les peines imposées étaient plus sévères lorsque la condamnation faisait suite au trafic plutôt qu'à la possession de drogues. Un peu plus de la moitié des adultes reconnus coupables de trafic en 2006-2007 ont été condamnés à une peine d'emprisonnement, la durée moyenne ayant été de 278 jours. Par comparaison, 16 % des adultes reconnus coupables de possession ont été condamnés à l'emprisonnement, la durée moyenne ayant été de 19 jours. Les adultes déclarés coupables de possession de drogues ont écopé plus souvent d'une amende (44 %) ou de la probation (28 %) comme peine la plus sévère. Chez les jeunes, la peine la plus fréquemment imposée était la probation, que la condamnation ait eu trait à la possession ou au trafic de drogues (45 % et 61 % respectivement).

6. La présente analyse exclut les affaires de drogues qui se sont produites en même temps que des délits de la route, car ces renseignements ne sont pas disponibles dans le cadre du Programme DUC.

7. La somme des pourcentages ne correspond pas à 100 étant donné que les catégories ne s'excluent pas mutuellement. Le Programme DUC 2 permet de saisir quatre infractions par affaire au maximum.

8. L'information provient de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes et de l'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse, et elle concerne les causes dans lesquelles une infraction relative aux drogues était l'infraction la plus grave. Les données des cours municipales du Québec sont exclues.

9. La discussion sur le règlement peut aboutir à la condamnation de l'accusé pour une autre infraction dans la même cause, quoique l'infraction relative aux drogues n'ait pas donné lieu à un verdict de culpabilité.

Résumé

En 2007, le taux d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada a atteint son point le plus élevé en 30 ans. La plupart des infractions relatives aux drogues concernaient toujours le cannabis, bien que le taux d'infractions liées au cannabis ait généralement reculé depuis quelques années. Par contre, les taux d'infractions liées à la cocaïne et aux autres drogues, comme le crystal meth et l'ecstasy, ont augmenté.

La hausse du taux global d'infractions relatives aux drogues peut être attribuée en partie à l'accroissement du taux de jeunes à qui une telle infraction a été imputée, ce taux ayant doublé depuis 10 ans. Ces dernières années, la plupart des jeunes auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues ont fait l'objet d'une mesure autre qu'une mise en accusation officielle par la police, comme l'application du pouvoir discrétionnaire de la police ou un renvoi à un programme de déjudiciarisation.

En 2006-2007, environ la moitié des causes judiciaires d'infractions relatives aux drogues ont fait l'objet d'un arrêt, d'un retrait, d'un rejet ou d'une absolution. Les jeunes reconnus coupables étaient plus souvent condamnés à la probation. Cette dernière peine était aussi la plus courante parmi les peines imposées aux adultes déclarés coupables de possession de drogues. Toutefois, les adultes reconnus coupables de trafic de drogues étaient plus souvent condamnés à l'emprisonnement.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1

Infractions relatives aux drogues déclarées par la police, selon le type de drogue, Canada, 1977 à 2007

Année	Total des infractions relatives aux drogues		Cannabis		Cocaïne		Héroïne		Autres drogues ¹	
	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²
1977	65 938	277,9	58 481	246,5	897	3,8	1 037	4,4	2 716	11,4
1978	60 747	253,5	53 378	222,7	1 030	4,3	1 221	5,1	2 264	9,4
1979	64 923	268,3	56 834	234,8	1 142	4,7	575	2,4	2 064	8,5
1980	74 196	302,6	64 866	264,6	1 704	7,0	623	2,5	2 241	9,1
1981	75 104	302,6	65 763	265,0	2 189	8,8	583	2,3	2 386	9,6
1982	64 636	257,3	53 658	213,6	2 738	10,9	734	2,9	3 354	13,4
1983	54 847	216,2	43 799	172,7	3 275	12,9	942	3,7	2 763	10,9
1984	54 950	214,6	43 917	171,5	4 119	16,1	634	2,5	3 279	12,8
1985	57 205	221,4	43 803	169,5	4 900	19,0	827	3,2	4 579	17,7
1986	56 251	215,5	41 514	159,1	6 729	25,8	914	3,5	4 191	16,1
1987	61 658	233,1	43 072	162,9	8 202	31,0	765	2,9	6 345	24,0
1988	59 430	221,8	40 030	149,4	11 036	41,2	937	3,5	4 991	18,6
1989	66 961	245,4	40 243	147,5	16 158	59,2	954	3,5	7 326	26,9
1990	60 645	219,0	38 810	140,1	12 765	46,1	1 206	4,4	5 541	20,0
1991	57 093	203,7	33 267	118,7	16 114	57,5	1 362	4,9	4 147	14,8
1992	58 881	207,6	34 993	123,4	14 139	49,8	1 449	5,1	4 806	16,9
1993	56 817	198,1	35 995	125,5	12 523	43,7	1 595	5,6	4 284	14,9
1994	60 153	207,4	40 496	139,6	12 339	42,5	1 607	5,5	3 468	12,0
1995	61 613	210,3	43 845	149,6	11 369	38,8	1 236	4,2	3 204	10,9
1996	65 729	222,0	47 234	159,5	11 478	38,8	1 287	4,3	3 661	12,4
1997	66 593	222,7	47 933	160,3	11 468	38,3	1 235	4,1	4 928	16,5
1998	70 921	235,2	50 917	168,8	12 182	40,4	1 323	4,4	6 499	21,6
1999	80 142	263,6	60 011	197,4	11 963	39,3	1 323	4,4	6 845	22,5
2000	88 091	287,0	66 274	216,0	12 829	41,8	1 226	4,0	7 762	25,3
2001	89 395	288,2	67 921	218,9	12 145	39,2	951	3,1	8 378	27,0
2002	92 781	295,7	69 687	222,1	12 737	40,6	786	2,5	9 571	30,5
2003	86 791	274,0	61 087	192,8	14 225	44,9	657	2,1	10 816	34,1
2004	97 630	305,1	67 895	212,2	16 974	53,1	799	2,5	11 956	37,4
2005	93 664	289,9	60 492	187,2	19 270	59,6	831	2,6	13 066	40,4
2006	96 175	294,6	59 521	182,3	22 383	68,6	972	3,0	13 294	40,7
2007	100 675	305,3	62 510	189,6	22 819	69,2	797	2,4	14 547	44,1

1. Comprend toutes les autres drogues illicites non mentionnées, comme le crystal meth, l'ecstasy, la drogue du viol, le LSD, les barbituriques et les précurseurs chimiques.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2
 Infractions relatives aux drogues déclarées par la police, selon le type d'infraction, Canada, 1977 à 2007

Année	Total des infractions relatives aux drogues		Possession		Trafic		Production, importation et exportation	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
1977	65 938	277,9	54 130	228,1	10 816	45,6	992	4,2
1978	60 747	253,5	48 325	201,7	11 088	46,3	1 334	5,6
1979	64 923	268,3	51 279	211,9	12 522	51,7	1 122	4,6
1980	74 196	302,6	58 459	238,5	14 566	59,4	1 171	4,8
1981	75 104	302,6	58 838	237,1	15 183	61,2	1 083	4,4
1982	64 636	257,3	47 190	187,9	15 912	63,4	1 534	6,1
1983	54 847	216,2	39 230	154,6	13 792	54,4	1 825	7,2
1984	54 950	214,6	41 386	161,6	11 979	46,8	1 585	6,2
1985	57 205	221,4	42 039	162,7	13 639	52,8	1 527	5,9
1986	56 251	215,5	39 596	151,7	14 941	57,2	1 714	6,6
1987	61 658	233,1	41 182	155,7	18 411	69,6	2 065	7,8
1988	59 430	221,8	39 322	146,7	18 118	67,6	1 990	7,4
1989	66 961	245,4	43 053	157,8	21 590	79,1	2 318	8,5
1990	60 645	219,0	38 187	137,9	20 268	73,2	2 190	7,9
1991	57 093	203,7	32 221	114,9	21 818	77,8	3 054	10,9
1992	58 881	207,6	33 786	119,1	20 708	73,0	4 387	15,5
1993	56 817	198,1	34 170	119,1	18 672	65,1	3 975	13,9
1994	60 153	207,4	37 704	130,0	17 874	61,6	4 575	15,8
1995	61 613	210,3	38 560	131,6	17 394	59,4	5 659	19,3
1996	65 729	222,0	41 726	140,9	17 913	60,5	6 090	20,6
1997	66 593	222,7	41 297	138,1	17 299	57,8	7 997	26,7
1998	70 921	235,2	43 514	144,3	17 809	59,1	9 598	31,8
1999	80 142	263,6	48 590	159,8	20 145	66,3	11 407	37,5
2000	88 091	287,0	54 815	178,6	21 616	70,4	11 660	38,0
2001	89 395	288,2	57 852	186,5	20 173	65,0	11 370	36,7
2002	92 781	295,7	60 615	193,2	20 414	65,1	11 752	37,5
2003	86 791	274,0	53 280	168,2	21 233	67,0	12 278	38,8
2004	97 630	305,1	63 155	197,4	22 680	70,9	11 795	36,9
2005	93 664	289,9	60 966	188,7	22 982	71,1	9 716	30,1
2006	96 175	294,6	63 822	195,5	23 203	71,1	9 150	28,0
2007	100 675	305,3	68 029	206,3	23 479	71,2	9 167	27,8

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3

Infractions liées au cannabis déclarées par la police, selon le type d'infraction, Canada, 1977 à 2007

Année	Total des infractions liées au cannabis		Possession		Trafic		Production		Importation et exportation	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
1977	58 481	246,5	50 168	211,4	7 504	31,6	595	2,5	214	0,9
1978	53 378	222,7	44 604	186,1	7 634	31,9	803	3,4	337	1,4
1979	56 834	234,8	47 439	196,0	8 431	34,8	615	2,5	349	1,4
1980	64 866	264,6	53 999	220,3	9 883	40,3	668	2,7	316	1,3
1981	65 763	265,0	54 277	218,7	10 656	42,9	596	2,4	234	0,9
1982	53 658	213,6	42 030	167,3	10 521	41,9	766	3,0	341	1,4
1983	43 799	172,7	34 364	135,5	8 065	31,8	875	3,4	495	2,0
1984	43 917	171,5	35 587	139,0	7 067	27,6	710	2,8	553	2,2
1985	43 803	169,5	34 665	134,1	7 963	30,8	641	2,5	534	2,1
1986	41 514	159,1	31 766	121,7	8 645	33,1	676	2,6	427	1,6
1987	43 072	162,9	30 856	116,7	10 599	40,1	1 042	3,9	575	2,2
1988	40 030	149,4	29 266	109,2	9 203	34,3	1 115	4,2	446	1,7
1989	40 243	147,5	28 773	105,5	9 738	35,7	1 375	5,0	357	1,3
1990	38 810	140,1	27 344	98,7	9 853	35,6	1 334	4,8	279	1,0
1991	33 267	118,7	21 921	78,2	8 780	31,3	2 002	7,1	564	2,0
1992	34 993	123,4	23 178	81,7	8 074	28,5	2 938	10,4	803	2,8
1993	35 995	125,5	24 279	84,6	8 294	28,9	2 795	9,7	627	2,2
1994	40 496	139,6	28 362	97,8	8 128	28,0	3 434	11,8	572	2,0
1995	43 845	149,6	30 505	104,1	8 206	28,0	4 457	15,2	677	2,3
1996	47 234	159,5	33 238	112,2	8 420	28,4	5 034	17,0	542	1,8
1997	47 933	160,3	32 696	109,3	7 925	26,5	6 615	22,1	697	2,3
1998	50 917	168,8	34 419	114,1	7 940	26,3	7 561	25,1	997	3,3
1999	60 011	197,4	39 594	130,2	10 295	33,9	9 007	29,6	1 115	3,7
2000	66 274	216,0	45 407	148,0	10 708	34,9	9 062	29,5	1 097	3,6
2001	67 921	218,9	47 720	153,8	10 824	34,9	8 403	27,1	974	3,1
2002	69 687	222,1	49 647	158,2	10 911	34,8	8 113	25,9	1 016	3,2
2003	61 087	192,8	41 295	130,4	10 520	33,2	8 601	27,2	671	2,1
2004	67 895	212,2	47 957	149,9	10 629	33,2	8 327	26,0	982	3,1
2005	60 492	187,2	43 208	133,7	9 294	28,8	6 949	21,5	1 041	3,2
2006	59 521	182,3	43 942	134,6	8 079	24,7	6 550	20,1	950	2,9
2007	62 510	189,6	47 101	142,8	7 951	24,1	6 653	20,2	805	2,4

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4
 Infractions liées à la cocaïne déclarées par la police, selon le type d'infraction, Canada, 1977 à 2007

Année	Total des infractions liées à la cocaïne		Possession		Trafic		Production, importation et exportation	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
1977	897	3,8	434	1,8	388	1,6	75	0,3
1978	1 030	4,3	383	1,6	543	2,3	104	0,4
1979	1 142	4,7	495	2,0	554	2,3	93	0,4
1980	1 704	7,0	697	2,8	893	3,6	114	0,5
1981	2 189	8,8	1 026	4,1	1 010	4,1	153	0,6
1982	2 738	10,9	1 203	4,8	1 273	5,1	262	1,0
1983	3 275	12,9	1 350	5,3	1 664	6,6	261	1,0
1984	4 119	16,1	2 001	7,8	1 904	7,4	214	0,8
1985	4 900	19,0	2 333	9,0	2 349	9,1	218	0,8
1986	6 729	25,8	3 117	11,9	3 326	12,7	286	1,1
1987	8 202	31,0	3 675	13,9	4 216	15,9	311	1,2
1988	11 036	41,2	4 960	18,5	5 787	21,6	289	1,1
1989	16 158	59,2	6 960	25,5	8 849	32,4	349	1,3
1990	12 765	46,1	5 286	19,1	7 153	25,8	326	1,2
1991	16 114	57,5	6 172	22,0	9 647	34,4	295	1,1
1992	14 139	49,8	6 082	21,4	7 676	27,1	381	1,3
1993	12 523	43,7	5 475	19,1	6 672	23,3	376	1,3
1994	12 339	42,5	5 605	19,3	6 361	21,9	373	1,3
1995	11 369	38,8	4 824	16,5	6 188	21,1	357	1,2
1996	11 478	38,8	4 846	16,4	6 262	21,1	370	1,2
1997	11 468	38,3	4 782	16,0	6 389	21,4	297	1,0
1998	12 182	40,4	4 859	16,1	7 014	23,3	309	1,0
1999	11 963	39,3	4 759	15,7	6 868	22,6	336	1,1
2000	12 829	41,8	4 942	16,1	7 489	24,4	398	1,3
2001	12 145	39,2	5 403	17,4	6 267	20,2	475	1,5
2002	12 737	40,6	5 906	18,8	6 391	20,4	440	1,4
2003	14 225	44,9	6 436	20,3	7 400	23,4	389	1,2
2004	16 974	53,1	8 201	25,6	8 411	26,3	362	1,1
2005	19 270	59,6	9 583	29,7	9 431	29,2	256	0,8
2006	22 383	68,6	11 696	35,8	10 415	31,9	272	0,8
2007	22 819	69,2	11 603	35,2	10 942	33,2	274	0,8

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5
 Infractions liées aux autres drogues déclarées par la police, selon le type d'infraction, Canada, 1977 à 2007

Année	Total des infractions liées aux autres drogues ¹		Possession		Trafic		Production, importation et exportation	
	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²
1977	2 716	11,4	1 789	7,5	872	3,7	55	0,2
1978	2 264	9,4	1 663	6,9	548	2,3	53	0,2
1979	2 064	8,5	1 442	6,0	601	2,5	21	0,1
1980	2 241	9,1	1 566	6,4	648	2,6	27	0,1
1981	2 386	9,6	1 629	6,6	723	2,9	34	0,1
1982	3 354	13,4	2 265	9,0	1 014	4,0	75	0,3
1983	2 763	10,9	1 949	7,7	734	2,9	80	0,3
1984	3 279	12,8	2 544	9,9	687	2,7	48	0,2
1985	4 579	17,7	3 907	15,1	629	2,4	43	0,2
1986	4 191	16,1	3 464	13,3	657	2,5	70	0,3
1987	6 345	24,0	5 361	20,3	943	3,6	41	0,2
1988	4 991	18,6	3 989	14,9	958	3,6	44	0,2
1989	7 326	26,9	6 247	22,9	959	3,5	120	0,4
1990	5 541	20,0	4 477	16,2	948	3,4	116	0,4
1991	4 147	14,8	2 979	10,6	1 122	4,0	46	0,2
1992	4 806	16,9	3 383	11,9	1 357	4,8	66	0,2
1993	4 284	14,9	3 118	10,9	1 119	3,9	47	0,2
1994	3 468	12,0	2 344	8,1	1 046	3,6	78	0,3
1995	3 204	10,9	2 097	7,2	1 055	3,6	52	0,2
1996	3 661	12,4	2 283	7,7	1 317	4,4	61	0,2
1997	4 928	16,5	2 895	9,7	1 713	5,7	320	1,1
1998	6 499	21,6	3 622	12,0	2 203	7,3	674	2,2
1999	6 845	22,5	3 638	12,0	2 289	7,5	918	3,0
2000	7 762	25,3	3 884	12,7	2 815	9,2	1 063	3,5
2001	8 378	27,0	4 235	13,7	2 683	8,6	1 460	4,7
2002	9 571	30,5	4 645	14,8	2 791	8,9	2 135	6,8
2003	10 816	34,1	5 208	16,4	3 060	9,7	2 548	8,0
2004	11 956	37,4	6 530	20,4	3 347	10,5	2 079	6,5
2005	13 066	40,4	7 696	23,8	3 972	12,3	1 398	4,3
2006	13 294	40,7	7 575	23,2	4 389	13,4	1 330	4,1
2007	14 547	44,1	8 857	26,9	4 308	13,1	1 382	4,2

1. Comprend toutes les autres drogues illicites non mentionnées, comme le crystal meth, l'ecstasy, la drogue du viol, le LSD, les barbituriques et les précurseurs chimiques.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6
 Infractions relatives aux drogues déclarées par la police, selon le type de drogue et la province ou le territoire, 2007

Provinces et territoires	Total des infractions relatives aux drogues		Cannabis		Cocaïne		Héroïne		Autres drogues ¹	
	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²
Terre-Neuve-et- Labrador	857	169,3	624	123,3	142	28,0	1	0,2	90	17,8
Île-du-Prince-Édouard	197	142,1	114	82,2	45	32,5	2	1,4	36	26,0
Nouvelle-Écosse	2 506	268,3	1 803	193,0	352	37,7	0	0,0	351	37,6
Nouveau-Brunswick	1 874	249,9	1 276	170,2	256	34,1	6	0,8	334	44,5
Québec	20 357	264,3	14 194	184,3	2 275	29,5	60	0,8	3 828	49,7
Ontario	31 018	242,3	18 653	145,7	7 493	58,5	171	1,3	4 701	36,7
Manitoba	2 466	207,8	1 409	118,7	780	65,7	2	0,2	275	23,2
Saskatchewan	2 851	286,0	1 962	196,8	508	51,0	5	0,5	376	37,7
Alberta	9 092	261,7	4 876	140,4	3 272	94,2	17	0,5	927	26,7
Colombie-Britannique	28 632	653,7	17 034	388,9	7 505	171,3	533	12,2	3 560	81,3
Yukon	209	674,4	121	390,5	66	213,0	0	0,0	22	71,0
Territoires du Nord- Ouest	456	1 069,5	304	713,0	115	269,7	0	0,0	37	86,8
Nunavut	160	514,3	140	450,0	10	32,1	0	0,0	10	32,1
Canada	100 675	305,3	62 510	189,6	22 819	69,2	797	2,4	14 547	44,1

1. Comprend toutes les autres drogues illicites non mentionnées, comme le crystal meth, l'ecstasy, la drogue du viol, le LSD, les barbituriques et les précurseurs chimiques.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7

Infractions relatives aux drogues déclarées par la police, selon le type d'infraction et la province ou le territoire, 2007

Provinces et territoires	Total des infractions relatives aux drogues		Possession		Trafic		Production, importation et exportation	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
Terre-Neuve-et-Labrador	857	169,3	509	100,5	320	63,2	28	5,5
Île-du-Prince-Édouard	197	142,1	94	67,8	97	70,0	6	4,3
Nouvelle-Écosse	2 506	268,3	1 593	170,5	701	75,0	212	22,7
Nouveau-Brunswick	1 874	249,9	1 085	144,7	584	77,9	205	27,3
Québec	20 357	264,3	12 958	168,3	3 978	51,7	3 421	44,4
Ontario	31 018	242,3	21 399	167,1	7 284	56,9	2 335	18,2
Manitoba	2 466	207,8	1 151	97,0	1 191	100,4	124	10,4
Saskatchewan	2 851	286,0	1 993	199,9	808	81,1	50	5,0
Alberta	9 092	261,7	5 815	167,4	3 139	90,4	138	4,0
Colombie-Britannique	28 632	653,7	20 950	478,3	5 039	115,0	2 643	60,3
Yukon	209	674,4	132	426,0	76	245,2	1	3,2
Territoires du Nord-Ouest	456	1 069,5	278	652,0	177	415,1	1	2,3
Nunavut	160	514,3	72	231,4	85	273,2	3	9,6
Canada	100 675	305,3	68 029	206,3	23 479	71,2	9 167	27,8

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 8
Infractions relatives aux drogues déclarées par la police, selon le type de drogue et la région métropolitaine de recensement, 2007

Régions métropolitaines de recensement ^{1,2,3}	Total des infractions relatives aux drogues		Cannabis		Cocaine		Héroïne		Autres drogues ⁴	
	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁵
	500 000 habitants et plus									
Vancouver	14 407	630,1	8 022	350,8	3 728	163,0	392	17,1	2 265	99,1
Québec	2 090	285,3	1 144	156,2	244	33,3	0	0,0	702	95,8
Edmonton	2 437	222,4	1 240	113,1	874	79,7	8	0,7	315	28,7
Toronto	12 132	220,2	7 139	129,6	3 413	61,9	129	2,3	1 451	26,3
Ottawa ⁶	1 915	215,2	1 166	131,0	570	64,0	2	0,2	177	19,9
Montréal	7 563	202,8	4 718	126,5	1 149	30,8	51	1,4	1 645	44,1
Hamilton	1 325	187,3	720	101,8	451	63,8	2	0,3	152	21,5
Calgary	1 891	165,0	835	72,9	996	86,9	4	0,3	56	4,9
Winnipeg	1 151	157,2	503	68,7	506	69,1	1	0,1	141	19,3
100 000 à moins de 500 000 habitants										
Trois-Rivières	829	564,9	637	434,1	79	53,8	2	1,4	111	75,6
Victoria	1 596	471,1	927	273,7	491	144,9	34	10,0	144	42,5
Abbotsford	664	392,7	378	223,6	207	122,4	12	7,1	67	39,6
Gatineau ⁷	1 120	382,6	821	280,5	87	29,7	1	0,3	211	72,1
Saskatoon	873	348,8	595	237,7	150	59,9	0	0,0	128	51,1
Saint John	339	334,2	247	243,5	36	35,5	5	4,9	49	48,3
Windsor	968	290,9	632	190,0	218	65,5	3	0,9	115	34,6
Thunder Bay	355	289,7	254	207,3	54	44,1	1	0,8	46	37,5
Grand Sudbury	444	273,3	248	152,7	131	80,6	0	0,0	65	40,0
Halifax	1 029	267,0	740	192,0	183	47,5	0	0,0	106	27,5
London	1 211	254,1	684	143,5	245	51,4	2	0,4	280	58,7
Kitchener	1 210	243,8	814	164,0	291	58,6	4	0,8	101	20,3
Sherbrooke	349	232,9	268	178,8	45	30,0	0	0,0	36	24,0
Kingston	319	208,7	166	108,6	81	53,0	6	3,9	66	43,2
Regina	345	169,6	204	100,3	86	42,3	3	1,5	52	25,6
St. Catharines– Niagara	650	149,8	372	85,7	190	43,8	8	1,8	80	18,4
St. John's	257	140,7	178	97,5	57	31,2	1	0,5	21	11,5
Saguenay	182	125,6	122	84,2	16	11,0	1	0,7	43	29,7
Canada	100 675	305,3	62 510	189,6	22 819	69,2	797	2,4	14 547	44,1

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'un grand noyau urbain (qui comprend au moins 100 000 habitants) et des régions urbaines et rurales adjacentes qui sont fortement intégrées au noyau sur le plan socioéconomique. Une RMR comprend généralement plus d'un service de police.

2. Les populations des RMR ont été ajustées pour correspondre aux territoires policiers.

3. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les frontières des services de police et les limites des RMR.

4. Comprend toutes les autres drogues illicites non mentionnées, comme le crystal meth, l'ecstasy, la drogue du viol, le LSD, les barbituriques et les précurseurs chimiques.

5. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

6. Représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située en Ontario.

7. Représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau qui est située au Québec.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 9

Infractions relatives aux drogues déclarées par la police, selon le type d'infraction et la région métropolitaine de recensement, 2007

Régions métropolitaines de recensement ^{1,2,3}	Total des infractions relatives aux drogues		Possession		Trafic		Production, importation et exportation	
	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁴	nombre	taux ⁴
	500 000 habitants et plus							
Vancouver	14 407	630,1	10 803	472,5	2 241	98,0	1 363	59,6
Québec	2 090	285,3	1 632	222,8	392	53,5	66	9,0
Edmonton	2 437	222,4	1 582	144,3	823	75,1	32	2,9
Toronto	12 132	220,2	8 170	148,3	3 034	55,1	928	16,8
Ottawa ⁵	1 915	215,2	1 403	157,6	412	46,3	100	11,2
Montréal	7 563	202,8	5 055	135,5	1 741	46,7	767	20,6
Hamilton	1 325	187,3	1 006	142,2	264	37,3	55	7,8
Calgary	1 891	165,0	877	76,5	991	86,5	23	2,0
Winnipeg	1 151	157,2	409	55,9	701	95,8	41	5,6
100 000 à moins de 500 000 habitants								
Trois-Rivières	829	564,9	654	445,7	108	73,6	67	45,7
Victoria	1 596	471,1	1 203	355,1	352	103,9	41	12,1
Abbotsford	664	392,7	385	227,7	189	111,8	90	53,2
Gatineau ⁶	1 120	382,6	893	305,1	169	57,7	58	19,8
Saskatoon	873	348,8	717	286,5	150	59,9	6	2,4
Saint John	339	334,2	241	237,6	92	90,7	6	5,9
Windsor	968	290,9	427	128,3	236	70,9	305	91,7
Thunder Bay	355	289,7	268	218,7	57	46,5	30	24,5
Grand Sudbury	444	273,3	268	165,0	166	102,2	10	6,2
Halifax	1 029	267,0	787	204,2	215	55,8	27	7,0
London	1 211	254,1	929	194,9	208	43,6	74	15,5
Kitchener	1 210	243,8	1 004	202,3	172	34,7	34	6,8
Sherbrooke	349	232,9	248	165,5	91	60,7	10	6,7
Kingston	319	208,7	200	130,9	107	70,0	12	7,9
Regina	345	169,6	180	88,5	156	76,7	9	4,4
St. Catharines–Niagara	650	149,8	402	92,6	174	40,1	74	17,1
St. John's	257	140,7	160	87,6	87	47,6	10	5,5
Saguenay	182	125,6	112	77,3	58	40,0	12	8,3
Canada	100 675	305,3	68 029	206,3	23 479	71,2	9 167	27,8

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'un grand noyau urbain (qui comprend au moins 100 000 habitants) et des régions urbaines et rurales adjacentes qui sont fortement intégrées au noyau sur le plan socioéconomique. Une RMR comprend généralement plus d'un service de police.

2. Les populations des RMR ont été ajustées pour correspondre aux territoires policiers.

3. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les frontières des services de police et les limites des RMR.

4. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

5. Représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau qui est située en Ontario.

6. Représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau qui est située au Québec.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 10

Jeunes (12 à 17 ans) auteurs présumés d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police, selon la province ou le territoire, 2007

Provinces et territoires	Jeunes mis en accusation		Jeunes ayant fait l'objet d'autres mesures ¹		Total		Pourcentage de jeunes mis en accusation
	nombre	taux ²	nombre	taux ²	nombre	taux ²	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	29	77,6	71	189,9	100	267,4	29,0
Île-du-Prince-Édouard	14	120,2	12	103,0	26	223,2	53,8
Nouvelle-Écosse	130	184,1	220	311,5	350	495,5	37,1
Nouveau-Brunswick	118	210,1	192	341,8	310	551,9	38,1
Québec	1 665	286,5	3 253	559,7	4 918	846,1	33,9
Ontario	3 245	317,0	4 606	450,0	7 851	767,0	41,3
Manitoba	289	281,1	154	149,8	443	431,0	65,2
Saskatchewan	312	354,0	316	358,5	628	712,5	49,7
Alberta	754	270,5	669	240,0	1 423	510,6	53,0
Colombie-Britannique	556	170,7	1 972	605,3	2 528	776,0	22,0
Yukon	9	340,0	21	793,4	30	1 133,4	30,0
Territoires du Nord-Ouest	12	286,1	72	1 716,7	84	2 002,9	14,3
Nunavut	3	78,6	9	235,8	12	314,5	25,0
Canada	7 136	275,9	11 567	447,2	18 703	723,0	38,2

1. Comprend entre autres l'application du pouvoir discrétionnaire de la police et le renvoi à un programme de déjudiciarisation.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme agrégé de déclaration uniforme de la criminalité.

Références

- ADLAF, Ed, Patricia BEGIN et Ed SAWKA (éditeurs). 2005. *Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) : Une enquête nationale sur la consommation d'alcool et d'autres drogues par les Canadiens : La prévalence de l'usage et les méfaits : Rapport détaillé*, Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, [www.ccsa.ca/2005 CCSA Documents/ccsa-004029-2005.pdf](http://www.ccsa.ca/2005_CCSA_Documents/ccsa-004029-2005.pdf) (site consulté le 20 avril 2009).
- DUCHESNE, Doreen. 1997. « La prostitution de rue au Canada », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 17, n° 2, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x1997002-fra.pdf> (site consulté le 26 mars 2009).
- GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. 2007. *Rapport sur la situation des drogues illicites au Canada — 2007*, www.rcmp-grc.gc.ca/drugs-drogues/pdf/drug-drogue-situation-2007-fra.pdf (site consulté le 26 mars 2009).
- GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. Sans date. « Installations de culture de la marijuana », www.rcmp-grc.gc.ca/fio-ofi/grow-ops-culture-fra.htm (site consulté le 26 mars 2009).
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. Sans date. *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : Résumé et historique*, www.justice.gc.ca/fra/pi/jj-yj/ljsjpa-ycja/hist-back.html (site consulté le 26 mars 2009).
- PERNANEN, Kai, et autres. 2002. *Proportions des crimes associés à l'alcool et aux autres drogues au Canada*, Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, [www.ccsa.ca/2003 and earlier CCSA Documents/ccsa-009106-2002.pdf](http://www.ccsa.ca/2003_and_earlier_CCSA_Documents/ccsa-009106-2002.pdf) (site consulté le 20 avril 2009).
- QUANN, Nathalie. 2003. *La consommation de drogues et la perpétration d'infractions*, Ottawa, ministère de la Justice Canada, Division de la recherche et la statistique, www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/gr-qa/gr02_2-qa02_2/index.html (site consulté le 26 mars 2009).
- REHM, J., et autres. 2006. *The Costs of Substance Abuse in Canada, 2002: Highlights*, avec la collaboration de E. Adlaf, M. Recel et E. Single, Ottawa, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, [www.ccsa.ca/2006 CCSA Documents/ccsa-011332-2006.pdf](http://www.ccsa.ca/2006_CCSA_Documents/ccsa-011332-2006.pdf) (site consulté le 26 mars 2009).
- SANTÉ CANADA. 2007. *Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) : Une enquête nationale sur la consommation d'alcool et d'autres drogues par les Canadiens : Consommation d'alcool et de drogues par les jeunes*, produit n° H128-1/07-499F au catalogue, www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/pubs/adp-apd/cas-etc/youth-jeunes/index-fra.php (site consulté le 20 avril 2009).
- SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS. 2008. *Rapport sur le crime organisé 2008*, produit n° PS61-1/2008 au catalogue, Ottawa, www.cisc.gc.ca/annual_reports/annual_report_2008/document/report_oc_2008_f.pdf (site consulté le 26 mars 2009).